

Acte rendu exécutoire après :

- **transmission en Préfecture le :**
- **publication le :**

FK

Rapport présenté par Claude BRENDER

Session ordinaire	Siège CCARB – Salle BUEB Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 21h20
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	05 décembre 2023
Ordre du jour publié sur le site internet de la Communauté de Communes le	05 décembre 2023
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Josiane BIGEL

Conseillers statutaires en exercice	41	
Titulaires présents	30	Gérard HUG - François BERINGER - Claude BRENDER - Roland DURR - Thierry SAUTIVET - Betty MULLER - Christine SCHWARTZ - Philippe MAS - Josiane BIGEL - Philippe JEANDEL - Sébastien FRECHARD - Brigitte SCHULTZ - Olivier HELDERLE - Marie-Jeanne KIEFFER - Bruno NAEGELIN - Fabien FURDERER - Stéphane SENEZ - Jill KÖPPE-RITZENTHALER - Eric SCHEER - Philippe HEID - Karine SCHIRA - Sébastien STORCK - Marie-Laure GEBER - Frédéric GIUDICI - Robert KOHLER - Mirko PASQUALINI - Patricia BRAESCH - Claude SCHAAL - Arlette BRADAT - Jean-Louis HERBAUT
Suppléants présents	2	Sonia HINGANT DE ST MAUR – Brigitte MARTINEZ
Procurations	6	Claude GEBHARD - Liliane HOMBERT - Roger GROSHAENY - Vincent NAEGELEN - Thierry SCHELCHER - Marie LACROIX
Absents non représentés	3	Aurélie FORNY - Paul BASS - Sonia WALTISPERGER

AVIS SUR LE DOSSIER DE DÉMANTÈLEMENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE FESSENHEIM

Dans le cadre de la procédure de démantèlement de la centrale nucléaire de Fessenheim engagée par EDF et de la mise en enquête publique du dossier afférent, il est procédé à la consultation des collectivités concernées.

Une présentation de la procédure a été effectuée par les représentants d'EDF lors d'une Conférence des maires qui s'est tenue le 7 juin dernier.

L'échéancier du démantèlement devra permettre d'accueillir, à compter de l'horizon 2041, de nouvelles activités industrielles sur le site de la centrale nucléaire.

Après avoir pris connaissance des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **d'ÉMETTRE un avis favorable à la procédure de démantèlement de la centrale nucléaire de Fessenheim ;**
- **de FORMULER le souhait que les bâtiments, situés dans la partie non nucléarisée et pour lesquels une démolition est également prévue, puissent être conservés afin d'en permettre une nouvelle utilisation.**

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance

Le Président de séance

Josiane BIGEL

Gérard HUG